



Marié a un français en instance de divorce

Par **vetivere**, le **02/08/2011** à **15:51**

Bonjour, je suis dans une situation très difficile en ce moment je vous explique en deux mots mon problème, je suis marié a un français je suis mauricienne le jour de notre mariage on n'a pas fait l'amour cause de fatigue ce qu'il me disait et les jours suivant non plus ,je lui ai demandé s'il a un problème il m'a dit oui un petit problème et me demande de ne rien dire a mes sœurs, j'ai gardé ce secret une semaine et toujours il n'essaie pas de me faire l'amour les disputes ont commencé il ne veut pas aller voir un médecin et finalement après 6 mois de mariage on est séparé et il entame une procédure de divorce, je me suis retrouvé seul sans rien ,heureusement avec l'aide de Pôle emploi j'ai trouvé un travail contractuel qui a pris fin à la fin de 6 mois et aussi à la session de ce contrat par l'état. Je suis sorti avec quelqu'un et je me suis retrouvé enceinte dès que je lui ai dit que je suis enceinte le gars m'a quitté, je suis enceinte de 6 mois et la préfecture n'a pas renouvelé ma carte de séjour car je suis en instance de divorce avec mon mari j'ai peur et stresser je ne sais pas quoi faire j'ai deux mois pour faire appel de la décision du préfet j'avais écrit une lettre en expliquant pourquoi notre mariage a échoué et je suis tombée à l'eau je n'ai plus de l'assédic car je n'ai plus le droit de travailler , mais je n'ai pas encore dit à la préfecture que j'attends un bébé j'ai peur que dois-je faire je ne dors plus peur d'être expulsé et mon bébé s'il vous plaît donnez-moi des informations utiles s'il vous plaît

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **16:00**

La cause intime de votre divorce n'a pas d'intérêt (et oui, c'est pour ça qu'on n'épouse pas un inconnu, on essaie avant), en plus, vous êtes en situation d'adultère donc vous risquez le divorce à vos torts exclusifs. Si l'enfant que vous attendez n'a pas déjà été reconnu par un homme de nationalité française, vous n'avez aucun droit au séjour vis à vis de votre

grossesse.

Par **victim01**, le **02/08/2011** à **16:23**

vous êtes passer de coté en quelque sorte,j'aurais préféré que vous mettiez votre temps de poser et de chercher le problème d'erection de votre époux, que vous soyer dans cette situation,votre ex époux n'a pas était agressive au méchant avec vous bref.rnsi vous connaissiez le père de votre enfant vous pouvez sauver la mise.ya bien des procédure à suivre à fin de protéger et que l'enfant sois reconnue vous souhaite bon courage

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **17:14**

A condition que le père soit de nationalité française et qu'il accepte de reconnaitre l'enfant prénatalement.

Par **vetivere**, le **03/08/2011** à **23:29**

Merci pour votre réponse je sais a quoi m'attendre je vais essayé de gagné un a deux mois car je vais faire un recoure est-ce qu'on peut m'expulser même que je suis arriver au terme de ma grossesse car je risque de faire une césarienne et si je dois quitter la France je peux laisser mon enfants vivre ici avec ma sœur excuse moi si je vous pose tous ses question mais c mon mari qui m'a quitter il voulais pas ce soigner et maintenant il habite c un copain alors je me pose des question ?

Par **mimi493**, le **04/08/2011** à **00:09**

Vous comptez abandonner votre enfant ?

Par **vetivere**, le **04/08/2011** à **11:44**

[fluo]Non pas du tout [/fluo]j'aime cet enfant entendre son cœur bat en moi c le plus grand joie pour une mère et je le caresse tout les jours si je n'ai pas d'autre choix j'aurais préférerais qu'il reste ici France avec ma sœur , en retournant chez moi a Maurice si je suis expulsé je dois travailler pour vivre mes parents qui son âgées 72 ans et 66ans ne pourras pas m'aider je subirais aussi la railleries de mes amies je pense a l'avenir de mon petit bonhomme qui naitra dans 3 mois ,même si vous me critiqué je vous comprend ça vas me permettre d'être plus objectif et affronter avec courage ce qui arriveras merci merci

Par **mimi493**, le **04/08/2011 à 14:01**

Si vous êtes expulsée, ça sera avec votre enfant. Être avec son enfant est plus important que de se soucier des railleries de personnes arriérées

Par **vetivere**, le **04/08/2011 à 14:58**

Même si l'enfant est née ici il sera expulsé avec moi !!!! il n'aura pas droit au droit de sol je me renseigne c tout merci mimi 493 merci

Par **victime01**, le **06/08/2011 à 12:52**

vous ex époux est malade le saviez vous avant ou après? n'y'avait pas de rapport sexuel avant? le père de votre enfant est il français? vous le connaissez? nsi le père est français avec l'ADN bien sur si le père est connu, ya une loi qui protège l'enfant à ce niveau là nsi non, situation compliquée

Par **mimi493**, le **06/08/2011 à 13:57**

Le droit du sol n'existe pas en France malgré ce qu'on entend. Le droit du sol c'est être Français dès sa naissance en France. Or la loi française dit que l'enfant né en France de parents étrangers qui peuvent lui transmettre sa nationalité, est étranger. Ce n'est qu'à sa majorité, s'il vit encore en France et respecte la durée de résidence durant sa minorité, qu'il devient Français (et par anticipation sous certaines conditions dès l'âge de 13 ans)

Par **vetivere**, le **06/08/2011 à 15:15**

Merci pour vtre réponse ,je ne savais pas qu'il avait ce problème , avant le mariage il était collant il m'embrassai même devant mes sœur et ça me gêner car je suis plutôt réservée et un jour on était seul il m'a pousser a bout et puis il a dit il faut attendre le mariage pour faire l'amour et qu'il n'est pas ce type d'homme qui coïte avec une femme tout de suite , Que c' était beau d'entendre ça oui j'étais vraiment contente d'entendre cette phrase dans sa bouche et la après c autrement je pose la question pourquoi il s'est marié avec moi pourquoi? De toute façon je vois qu'il n'y a pas d'issue a mes problèmes donc merci encore j'ai que mes yeux pour pleurer je dois écrire quand même une lettre pour faire appeler a mon expulsion je n'ai pas de force je vais avoir peut être encore 2 mois ici en France merci AU REVOIR.

Par **mimi493**, le **06/08/2011 à 15:23**

[citation]Que c' était beau d'entendre ça oui j'étais vraiment contente d'entendre cette phrase dans sa bouche [/citation] il est temps d'évoluer.

Par **vetivere**, le **06/08/2011 à 15:28**

[fluo]Merci mimi[/fluo] il faut être bruler pour connaître la douleur et la chaleur de la poêle a oui ,a mon jeune âge je suis en train de murir a une vitesse que je ne pensait pas !!!

Par **victim01**, le **06/08/2011 à 20:50**

bonsoir MIMI,rnje vous invite de lire mon destin si vous auriez une idée pour moi comme c toute une histoire

Par **sofiane93**, le **07/08/2011 à 16:04**

bonjour,rnrnévoluer?rnpourquoi elle serait considérée comme rétrograde si elle ne pense pas comme vous?rnon passe d'un intégrisme à l'autrernrnqu'elle fasse les choses comme elle veut les faire tant que ça ne dérange pas autrui, c'est tout ce qui compternrnrsouvent pour une question de droit, ça dérive sur un jugement de la personne peu importe les sujets...

Par **mimi493**, le **07/08/2011 à 20:13**

[citation]évoluer?rnpourquoi elle serait considérée comme rétrograde si elle ne pense pas comme vous? [/citation] parce qu'on vit dans une société civilisée où la femme est l'égale de l'homme et non pas dans une société barbare où la femme est un sous-être humain soumis à la domination des hommes.rnrnParce que dans la vie des gens normaux, on ne se marie plus sans avoir testé avant. ça c'est une méthode pour refiler les impuissants et les gays qui ne sont pas assumés. Et c'est exactement ce qui lui est arrivé. Heureusement, son mari a repris en main sa vie et désormais s'assume, mais hélas, dans l'histoire, elle a été le dindon de la farce.rnrnque ça serve de leçon aux autres. Testez avant, faites-vous des expériences pour pouvoir comparer. La virginité (qui d'ailleurs n'existe pas) c'est juste une exigence des hommes qui sont des tanches au lit et qui ne veulent pas que leur épouse s'en aperçoive.rnrnEt voyez-vous, meme si ça vous semble étranger, les droits de l'homme les plus élémentaires accordent aux femmes les mêmes droits que les hommes.

Par **sofiane93**, le **07/08/2011 à 22:55**

[citation]parce qu'on vit dans une société civilisée où la femme est l'égale de l'homme[/citation]rnrnpersonne n'a dit le contraire ici, ce ne sont pas les propos de la personne

qui a ouvert le post [citation] Parce que dans la vie des gens normaux, on ne se marie plus sans avoir testé avant. [/citation] laissez les gens normaux loin de tout ça. Dans votre conception à vous, on ne se marie plus sans avoir testé avant. beaucoup partageront votre avis... beaucoup seront de l'avis contraire et à chacun de régir sa vie comme bon lui semblera [citation] ça c'est une méthode pour refiler les impuissants et les gays qui ne sont pas assumés. Et c'est exactement ce qui lui est arrivé. Heureusement, son mari a repris en main sa vie et désormais s'assume, mais hélas, dans l'histoire, elle a été le dindon de la farce. [/citation] ne faites pas d'un cas particulier un cas général l'auteur du post ne vient pas poster parcequ'elle n'a pas eu de relations sexuelles mais parcequ'elle a un problème de droit au séjour [citation] La virginité (qui d'ailleurs n'existe pas) c'est juste une exigence des hommes qui sont des tanches au lit et qui ne veulent pas que leur épouse s'en aperçoive. [/citation] ça reprend le couplet d'opposer les hommes aux femmes... ça peut être une conception amoureuse, culturelle, religieuse, etc... [citation] Et voyez-vous, même si ça vous semble étranger, les droits de l'homme les plus élémentaires accordent aux femmes les mêmes droits que les hommes. [/citation] et ça en remet une couche sur un ton professoral après avoir commencé par ça ça ne m'est pas étranger, je n'ai rien dit qui le laisse penser que ce qui est insupportable, c'est que des gens viennent pour des conseils pour un problème de droit et ça répond HS par des jugements que ce soit socio culturel, que ce soit le relevé de notes, l'impératif d'avoir à voyager etc... le migrant serait par définition chez vous arriéré en manque de savoir(vivre), réveillez vous...

Par **mimi493**, le **08/08/2011 à 00:06**

[citation] l'auteur du post ne vient pas poster parcequ'elle n'a pas eu de relations sexuelles mais parcequ'elle a un problème de droit au séjour [/citation] mais bien sûr que si. Elle a été abusée, et c'est elle qui est accusée d'avoir contracté un mariage pour les papiers (ce qui est un délit) ça ne lui serait pas arrivé si elle avait eu une attitude normale avec son siècle et ça doit servir aux autres qui pourraient se trouver dans la même situation. Un forum sert aussi à ça. ça semble vous gêner qu'on puisse conseiller aux femmes de se défendre, mais tant pis, les droits de l'homme c'est aussi du droit avant tout. C'est le respect de la constitution, c'est le respect des règles de l'UE, c'est le respect des règles du Conseil de l'Europe, c'est le respect de la DUDH, des lois supranationales, je vous le rappelle. [citation] le migrant serait par définition chez vous arriéré en manque de savoir(vivre), réveillez vous... [/citation] Il n'est pas, ici, question de manque de savoir-vivre, mais de femmes dans des sociétés arriérées, dont les droits sont bafoués en permanence et qui les amènent dans la situation présentée. Il faut le dire et le redire, afin que la situation change et qu'il n'y ait plus, un jour, des victimes.

Par **sofiane93**, le **08/08/2011 à 23:02**

Mimi, si vous personnellement, avez souffert de près ou de loin, d'hommes ou de femmes ayant eu des valeurs ou idéaux similaires à celle que possède en partie l'intervenante, j'en suis sincèrement désolé pour vous mais pas besoin de mettre tous le monde dans le même sac [citation] mais bien sûr que si. Elle a été abusée, et c'est elle qui est accusée d'avoir contracté un mariage pour les papiers (ce qui est un délit) [/citation] vous déformez toujours les propos à votre avantage pour que ça colle à votre vision (bornée) des choses elle dit que la préfecture ne lui a pas renouvelé ses papiers parcequ'elle est en

instance de divorce [citation] ça ne lui serait pas arrivé si elle avait eu une attitude normale avec son siècle et ça doit servir aux autres qui pourraient se trouver dans la même situation. [/citation] attitude normale? qui êtes vous pour en juger? soyez modeste, je suis tombé sur un grand nombre de sujets où Commonlaw vous reprenait car vous faisiez fausse route dans votre raisonnement ou votre interprétation de la loi. n'avez pas comme valeur ou idéal de vouloir rester vierge jusqu'à son mariage ne veut pas dire qu'on ait une attitude anormale avec son siècle. des gens font ce choix dans les 4 coins du monde, quelles que soient le PIB de leur nation, leurs origines, leurs couleurs de peaux ou leurs religions. Mais bon, ceux qui ne font pas comme vous doivent être sûrement à vos yeux arriérés. y'a des intolérants dans tous les bords après tout cette femme là avait un idéal, son mari éphémère et malintentionné en a profité. ça ne fait pas de ce cet énergumène une généralité auquel aura affaire systématiquement une personne souhaitant rester vierge jusqu'à son mariage. elle est mal tombée comme ça aurait pu arriver dans n'importe quelle autre situation. [citation] ça semble vous gêner qu'on puisse conseiller aux femmes de se défendre, mais tant pis, les droits de l'homme c'est aussi du droit avant tout. C'est le respect de la constitution, c'est le respect des règles de l'UE, c'est le respect des règles du Conseil de l'Europe, c'est le respect de la DUDH, des lois supranationales, je vous le rappelle. [/citation] vous ne pouvez pas vous en empêcher, votre seule réponse c'est de brandir l'égalité homme femme et faire penser que votre interlocuteur en est un farouche opposant... je n'ai pas posté pour contester l'égalité homme femme, simplement pour déplorer la liberté que vous preniez pour mépriser des femmes et des hommes qui pourraient avoir une conception personnelle, ou amoureuse, ou culturelle ou religieuse différente de la votre je ne conteste pas à l'intervenante le droit de se défendre, au contraire, j'espère qu'elle aura un spécialiste du droit qui sera moins méprisant et qui sera là pour la guider dans ses démarches, l'inciter à ne pas baisser les bras. personne ici n'appelle à ne pas respecter la loi, si vous avez un article de loi qui dit qu'on n'a pas la liberté de rester vierge jusqu'au mariage, brandissez le [citation] Il n'est pas, ici, question de manque de savoir-vivre, mais de femmes dans des sociétés arriérées, dont les droits sont bafoués en permanence et qui les amènent dans la situation présentée. Il faut le dire et le redire, afin que la situation change et qu'il n'y ait plus, un jour, des victimes. [/citation] même si des problèmes multiples existent dans d'autres contrées, cette femme là a un souci avec l'administration française après un litige avec son époux français. j'espère qu'elle pourra faire valoir ses droits afin de pouvoir se maintenir en France et y élever son enfant.